

Manuel d'utilisation

Aéroréfrigérant d'air

Réf. 91230



EUROPRO

EUROPE PROJECTION - 228, avenue Olivier Perroy 13790 ROUSSET - Tél : +33 (0)4 42 29 08 96 – Fax : +33 (0)4 42 53 44 36
SAS au capital de 400 000 € - RCS Aix-en-Provence B 394 961 510 - NAF 2892 Z - Intracom : FR 54 394 961 510

Edition du 26/05/2025

Plus d'informations sur www.euromair.com

Vous venez de faire l'acquisition d'une machine et toute l'équipe d'Europe Projection vous remercie pour la confiance que vous lui avez accordée.

Fabricant de machines professionnelles pour l'application d'enduits et peintures, nous mettons depuis 25 ans notre savoir-faire au service des utilisateurs de nos machines.

Notre équipe technique et commerciale se tient à votre disposition pour tout éventuel complément d'information sur la machine que vous venez d'acquérir.

EUROPE PROJECTION

228, avenue Olivier Perroy
13790 ROUSSET
Tél : +33 (0)4 42 29 08 96
contact@euromair.com

SOMMAIRE

1. MANUEL D'UTILISATION	p. 3
1.1. Importance du manuel	p. 3
1.2. Destinataires du manuel	p. 3
2. MISES EN GARDE	p. 4
2.1. Sécurité	p. 4
2.2. Branchement électrique	p. 6
2.3. Fin de vie du matériel	p. 6
3. VOTRE MACHINE	p. 7
3.1. Descriptif	p. 7
3.2. Caractéristiques techniques	p. 7
3.3. Identification des composants	p. 8
4. UTILISATION DE LA MACHINE	p. 9
4.1. Prérequis	p. 9
4.2. Mise en route	p. 9
4.3. Arrêt	p. 9
5. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	p.11
6. CONDITIONS DE GARANTIE	p.12

1. MANUEL D'UTILISATION

1.1. IMPORTANCE DU MANUEL

Ce manuel est un élément essentiel dans l'utilisation de votre machine. Il récapitule les procédures de mise en route, de nettoyage et de maintenance de l'appareil, ainsi que les consignes de sécurité à respecter.

Lire attentivement toutes les instructions de fonctionnement, les consignes de sécurité et les mises en garde contenues dans ce manuel avant de faire fonctionner la machine.

La majorité des accidents est due au non-respect des consignes et règles de sécurité élémentaires.

Ce manuel doit être conservé près de la machine, à portée de l'utilisateur et tenu en bon état jusqu'à la destruction finale de la machine.

En cas de perte ou de détérioration du manuel, vous pouvez à tout moment en demander une copie au fabricant cité ci-contre.

1.2. DESTINATAIRES DU MANUEL

Ce manuel est destiné à tout le personnel qui va être amené à manipuler la machine :

- personne(s) chargée(s) du transport de la machine
- personne(s) chargée(s) de l'utilisation de la machine
- personne(s) chargée(s) de la maintenance ou du nettoyage de la machine
- personne(s) chargée(s) de la destruction finale de la machine

2. MISES EN GARDE

2.1. SÉCURITÉ

Une utilisation de la machine de manière incorrecte ou sans respect des consignes de sécurité indiquées dans ce manuel peut entraîner la mort ou de graves blessures.

Lire attentivement toutes les instructions de fonctionnement, les consignes de sécurité et les mises en garde contenues dans ce manuel avant de faire fonctionner la machine.



- Respecter toutes les normes de sécurité avant de faire fonctionner son appareil.
- Utiliser son appareil exclusivement pour les applications spécifiées dans le manuel.
- Toujours rester vigilant lorsque l'on utilise son appareil.
- Transporter la machine en utilisant les poignées ou prises appropriées.
- Durant les pauses, débrancher la machine électriquement.



- Faire fonctionner l'appareil à sa tension nominale.
- Laisser un espace libre d'au moins 50 cm entre l'appareil et tout obstacle de façon à ne pas obstruer le passage de l'air.
- Savoir arrêter son appareil rapidement en cas de nécessité.
- Ne jamais utiliser l'appareil s'il fonctionne de manière anormale ou s'il est défectueux.
- Ne pas diriger de jet d'eau ou de liquide inflammable sur la machine.
- Ne jamais diriger le jet d'air ou de produit en direction d'une personne ou d'un animal.
- Ne pas toucher les surfaces chaudes de l'appareil.
- Ne jamais toucher aux pièces mobiles.
- Ne pas introduire d'objet ou les mains à l'intérieur des grilles de protection afin d'éviter tout accident ou dommage de la machine.
- Pour tous travaux à l'extérieur, utiliser exclusivement des rallonges prévues à cet effet.



- Toujours utiliser les protections corporelles adaptées (lunettes, gants, combinaison et masque) et faire attention aux cheveux longs.



- Entretenir son matériel avec soin et bien le nettoyer après chaque utilisation.
- Débrancher l'appareil avant chaque intervention.
- Éviter absolument de dévisser un raccord quelconque lorsque l'appareil est sous pression.
- Contrôler les pièces endommagées.
- Ne pas nettoyer les pièces plastiques avec du solvant.
- En cas d'endommagement du câble électrique ou de la fiche, ne pas utiliser la machine et contacter le centre de service après-vente agréé pour les remplacer par une pièce d'origine.
- En cas de demande d'intervention toujours spécifier le modèle et le numéro de série de l'appareil.
- Pour tout remplacement de pièces, utiliser uniquement celles d'origine.



- Ne pas apporter de modification à la machine.
- Ne pas couper ou démonter les grilles de protection.
- Ne pas ouvrir le coffret électrique.

2. MISES EN GARDE (suite)

2.1. SÉCURITÉ (suite)

ESPACE DE TRAVAIL

- Maintenir l'espace de travail propre et dégagé.
- La température ambiante de fonctionnement doit être comprise entre 5°C et + 35°C.
- Ne pas utiliser l'appareil dans un environnement potentiellement explosif.
- Ne pas placer d'objet potentiellement inflammable à proximité de la machine.
- Eloigner toute personne non qualifiée de la zone de fonctionnement de la machine, ainsi que les enfants et les animaux.
- En cas de positionnement de la machine sur un échafaudage ou un plan au-dessus du sol, la fixer afin d'éviter toute chute durant son fonctionnement.
- Ne pas installer l'appareil sur une surface inclinée afin d'éviter les risques de mouvements imprévus ou de basculement.

TUYAUX

- Toujours utiliser des tuyaux et des raccords adaptés (pièces d'origine) au produit utilisé, ne pas tenter de les réparer.
- Ne pas marcher sur les tuyaux, ne pas les plier.
- Ne pas tirer la machine par les tuyaux.

STOCKAGE

- Entreposer la machine dans un espace propre et dégagé dont la température ne dépasse pas +35°C.
- Après chaque utilisation, penser impérativement à lubrifier la pompe avec un mélange eau + liquide de stockage afin d'éviter le collage. Le stockage d'une pompe non lubrifiée peut l'endommager sérieusement.

**EN CAS DE NÉCESSITÉ, NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT D'APPORTER
TOUTE MODIFICATION SANS PRÉAVIS.**

2. MISES EN GARDE (suite)

2.2. BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE



Le branchement électrique des machines doit s'effectuer sur des prises 16A - 230V comportant un disjoncteur différentiel.

Avant d'effectuer toute intervention sur la machine, vérifier que toutes les sources d'énergie soient coupées (air et électricité).

PRISE DE TERRE

Toutes les machines doivent être reliées à la terre lorsqu'elles fonctionnent, afin de protéger l'opérateur des décharges électriques. Toutes nos machines sont équipées de fiches d'alimentation normalisées.

Le branchement électrique doit être effectué par un technicien qualifié. Il est interdit de modifier ou démonter la machine notamment au niveau du boîtier électrique.

Les réparations doivent être effectuées par un centre agréé ou par nos centres SAV.

Lors d'une intervention sur la machine s'assurer que la terre a bien été rebranchée.

RALLONGES

Lors de l'utilisation d'une rallonge s'assurer que celle-ci comporte bien une terre, qu'elle ne soit pas écrasée ou endommagée. Vérifier que la section du câble de la rallonge utilisée soit suffisante pour supporter le courant de l'appareil en fonctionnement. Une rallonge trop fine peut provoquer des chutes de tension et une surchauffe de l'appareil.

En cas d'utilisation d'un enrouleur, il est impératif de le dérouler complètement, dans le cas contraire l'appareil peut être endommagé. La section doit être proportionnelle à la longueur du câble.

2.3. FIN DE VIE DE LA MACHINE



En fin de vie, la machine ne doit pas être éliminée avec les autres déchets ménagers. L'élimination incontrôlée des déchets peut porter préjudice à l'environnement ou à la santé humaine. Les particuliers sont invités à contacter le distributeur leur ayant vendu le produit ou à se renseigner auprès de leur mairie pour savoir où et comment ils peuvent se débarrasser de ce produit afin qu'il soit recyclé en respectant l'environnement.

Dans le cadre de la réglementation relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), nous nous engageons à traiter les EEE en fin de vie suivant les dispositions suivantes : sont concernés uniquement les produits mis sur le marché après la date du 13/08/05, de marque EUROPE PROJECTION ou VOLUMAIR, produits d'autres marques vendus par notre société (sur présentation des factures correspondantes), produits fonctionnant grâce à l'énergie électrique (par exemple les nettoyeurs ou compresseurs thermiques n'entrent pas dans cette catégorie).

Modalité de traitement

Retour DEEE collectés par nos clients distributeurs à leur charge vers nos points de collecte Antony (92) ou Rousset sur Arc (13). A réception, les produits seront triés par nos soins et dirigés vers les filières de traitement les plus adaptées.

Pour toute demande d'information complémentaire, contactez notre point conseil au 04 42 29 08 96 ou conseil@euromair.com.

3. VOTRE MACHINE

3.1. DESCRIPTIF

Système aéroréfrigérant conçu pour être utilisé avec une sableuse. Il assèche l'air grâce au refroidissement, réduisant ainsi les risques de blocage du sable dans la buse.

Le filtre séparateur d'eau intégré améliore encore son efficacité.



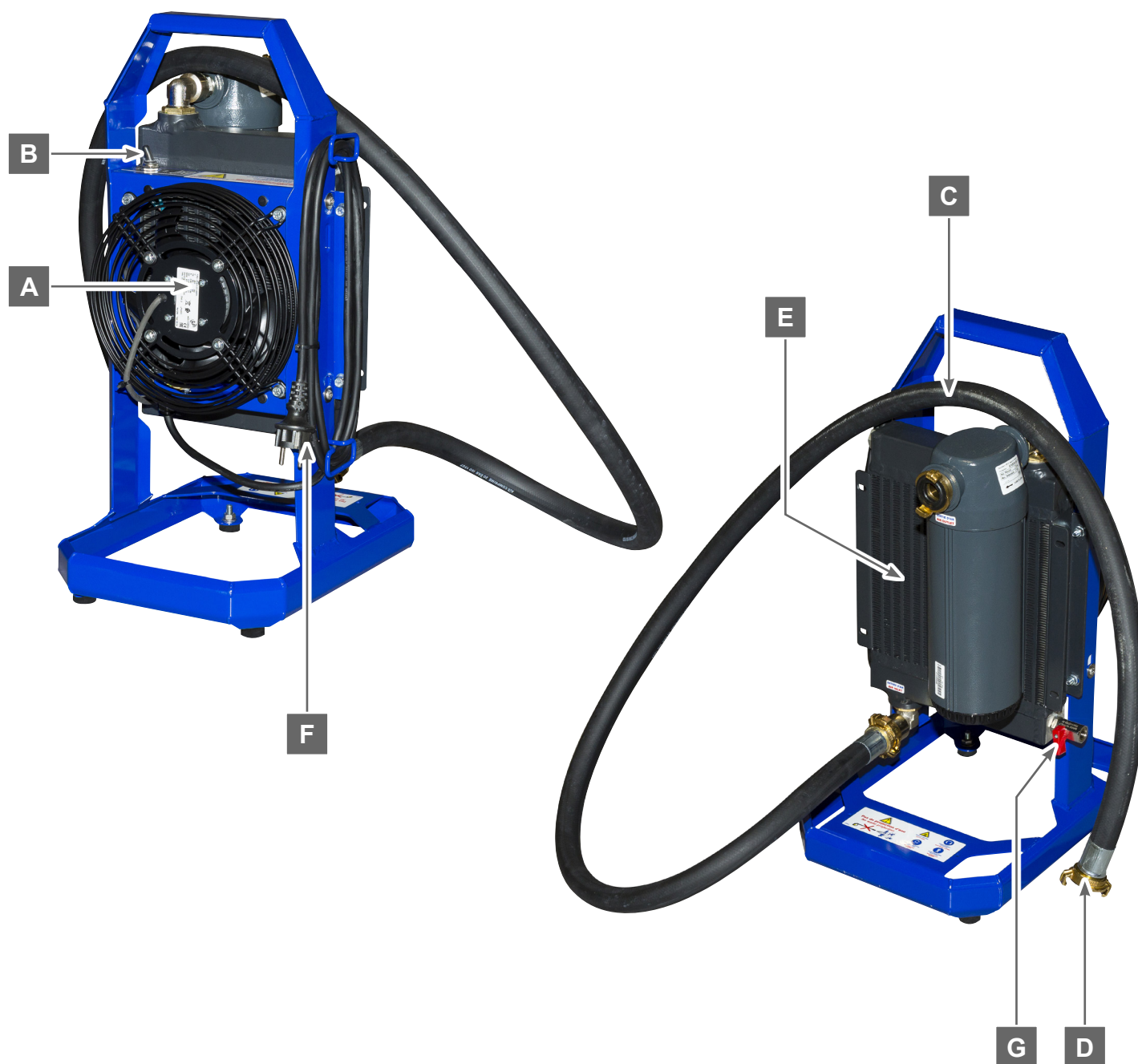
Pendant l'utilisation toujours laisser la vanne de purge inférieure avec une légère fuite afin de laisser l'eau s'évacuer.

3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Tension	230 V
Intensité	0,4 A
Pression maxi	12 bar
Débit maxi	1025 m ³ /h
Longueur tuyau d'air	2 m
Raccordement	Geka
Dimensions (L x l x h)	40 x 28 x 63 cm
Poids	13 kg

3. VOTRE MACHINE (suite)

3.3. IDENTIFICATION DES COMPOSANTS



A	Ventilateur
B	Interrupteur de démarrage
C	Sortie d'air
D	Entrée d'air
E	Radiateur
F	Prise électrique
G	Vanne de purge

4. UTILISATION DE LA MACHINE

4.1. PRÉREQUIS

- Le raccordement électrique doit être de 230 V - 16 A - 50 ou 60 Hz avec un enrouleur 3 x 2,5 mm² de 40m maximum, complètement déroulé.

4.2. MISE EN ROUTE

1. Brancher électriquement l'aéroréfrigérant.
2. Brancher le tuyau d'entrée d'air (D) sur le compresseur couplé.
3. Brancher le tuyau de sortie d'air (C) sur l'appareil couplé (sableuse, pistolet, etc...)
4. Mettre le ventilateur en marche en utilisant l'interrupteur (B).
5. Démarrer le compresseur couplé.
6. Pendant l'utilisation, toujours laisser la vanne de purge (G) légèrement ouverte afin de permettre une petite fuite d'air.

4.3. ARRÊT

1. Arrêter le compresseur et l'aéroréfrigérant.
2. Avant de desserrer les tuyaux, s'assurer qu'ils ne soient plus sous pression.
3. Ouvrir complètement la vanne de purge (G) afin d'éliminer les éventuels résidus

5. DECLARATION DE CONFORMITÉ

LE FABRICANT : EUROPE PROJECTION
228, avenue Olivier Perroy
13790 ROUSSET

DÉCLARE QUE LA MACHINE DÉSIGNÉE CI-DESSOUS :

Marque : EUROPE PROJECTION

Type : Aéroréfrigérant d'air

EST CONFORME AUX DIRECTIVES :

- Machines 2006/42/CE
- Basse tension 2014/35/UE
- CEM 2014/30/UE
- ROHS 2011/65/EU
- Emissions sonores 2005/88/CE



ROUSSET, le 20 JANVIER 2025

Patrick BOREL
Président

EUROPE PROJECTION - 228, avenue Olivier Perroy 13790 ROUSSET

Tél : +33 (0)4 42 29 08 96 – Fax : +33 (0)4 42 53 44 36

SAS au capital de 400 000 € - RCS Aix-en-Provence B 394 961 510 - NAF 2892 Z - Intracom : FR 54 394 961 510

6. CONDITIONS DE GARANTIE

Chaque produit est livré soigneusement contrôlé et testé.

Nous excluons toute garantie pour les défauts apparents dont le client ne se serait pas prévalu dans un délai de 48 heures.

Les équipements vendus sont couverts par la garantie pendant la période définie par le constructeur à partir de la date d'achat, la date sur la preuve d'achat originale faisant foi et dans les conditions définies par le constructeur.

Cette garantie couvre tout équipement contre tout vice de fabrication ou de matière pour un usage et service normal. Dans la mesure où le client est présumé être un professionnel de même spécialité, la garantie ne couvre que le défaut de réalisation de l'équipement le rendant impropre à son usage non susceptible d'être décelé par un acheteur professionnel.

Les défauts ou détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur ou une modification, utilisation, stockage ou traitement des équipements non prévus par le constructeur, ni spécifiés par nos soins, sont exclus de toute garantie.

Sont expressément exclus de la garantie les défauts provenant d'un mauvais emploi, de l'application de produits abrasifs ou corrosifs, d'une installation non conforme, de la négligence, d'une maintenance ou d'un nettoyage insuffisant, de mauvaises conditions de stockage, d'influences chimiques, électrochimiques ou électriques, de tout changement au procédé normal d'utilisation.

Les pièces d'usure suivantes ne sont pas couvertes par la garantie (liste non exhaustive) : rotors, stators, bielles, arbres de transmission, joints, balles de nettoyage, pistolets, lances de projection, buses, flexibles, kits pointeaux, chemises, tiges de piston, vannes de décharge, kits de joints, membranes, soupapes aspiration et refoulement, pâles de cardeuses filtres, huiles, chaînes et attaches rapides.

La garantie exclut également les appareils sur lesquels le numéro de série aura été effacé ou rendu illisible, sur lesquels des personnes non autorisées ont effectué des tentatives de réparation, qui ont été totalement ou partiellement démontés.

Nos équipements sont couverts par une garantie fabricant de 12 mois (pièces et main d'œuvre) suivant l'achat par l'utilisateur final, sans excéder 24 mois date de facturation au client.

Cette garantie fabricant cesse de plein droit dès lors que le client n'aura pas revendu l'équipement dans les 24 mois qui suivent son achat. Les cas d'exclusion de garantie visés ci-dessus sont également applicables à nos propres équipements.

La garantie fabricant sera soumise à la présentation de la facture d'achat.

Si l'équipement défectueux est couvert par la garantie fabricant, il sera gratuitement réparé ou remplacé selon notre choix

Si l'équipement défectueux n'est pas couvert par la garantie fabricant, nous établirons un devis pour la réparation que nous soumettrons à l'accord du client.

Sauf dispositions contraires à la loi, la présente garantie fabricant est exclusive de toute autre garantie, y compris la garantie légale des vices cachés.

En cas d'intervention de nos services sur une panne causée par le client ou une panne exclue dans les conditions visées ci-dessus, les frais de réparation et de transport seront facturés au client.

Nous excluons toute responsabilité au titre des dommages indirects subis par le client, tels que, mais sans que cela soit limitatif, les pertes de revenus, de chiffres d'affaires, manques à gagner, perte d'image, de quelque nature que ce soit.

6. CONDITIONS DE GARANTIE (suite)

Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au montant payé par le client au titre des équipements non conformes.

Toute action du client à notre encontre relative à la garantie des équipements sera prescrite dans le délai de 1 an à compter du jour de la découverte du défaut. Il incombe au client de prouver le jour de cette découverte.

Demande de garantie

Pour toute demande de prise en charge d'un équipement sous garantie fabricant, le client doit impérativement remplir le formulaire sur notre site Internet, rubrique Service Après-Vente.

Pour un dossier complet, il doit être accompagné des pièces suivantes :

- la facture d'achat de l'utilisateur final
- des photos des pièces défectueuses de l'équipement
- un descriptif du problème
- le devis de main d'œuvre si le client est agréé pour la réparation de l'équipement par EUROMAIR

Aucune facture de main d'œuvre ne sera prise en compte sans notre accord préalable.

Analyse de la panne par notre service technique

Un numéro de dossier sera transmis au client et une réponse lui sera apportée dans les 48h ouvrées après réception, dès lors que la demande de prise en charge est complète.

En cas de prise en charge de l'équipement au titre de la garantie fabricant, la prise en charge sera confirmée au client par un devis non chiffré détaillant les pièces à changer ainsi que nos commentaires. Dans le cas contraire, le client recevra un devis chiffré détaillant les pièces à changer ainsi que nos commentaires

Renvoi des pièces de remplacement

Les pièces de remplacement devront faire l'objet d'une commande avec le numéro d'accord de garantie et elles seront mise à la disposition du client dans nos usines.

Les conditions de retour des équipements sont détaillées dans nos Conditions Générales d'Expédition.

Pour une demande de garantie sur un composant embarqué de type moteur thermique de marque Kohler, Honda, Vanguard dans une machine de notre fabrication, seul le fabricant du composant est à même de valider la prise en charge au titre de la garantie.

Dans ce cas, la demande devra être adressée directement au fabricant du composant ou auprès de son représentant agréé le plus proche. Les centres SAV Euromair, Euromair MPC ou Mixer pourront être considérés comme représentants du fabricant s'ils sont les plus proches.

Ce principe s'appliquant également sur les batteries, notre fournisseur Auto Distribution, ou l'une de ses sociétés sœurs, reste votre interlocuteur pour vos demandes (<https://www.autodistribution.fr/>).

EUROPRO

EUROPE PROJECTION - 228, avenue Olivier Perroy 13790 ROUSSET - Tél : +33 (0)4 42 29 08 96 – Fax : +33 (0)4 42 53 44 36
SAS au capital de 400 000 € - RCS Aix-en-Provence B 394 961 510 - NAF 2892 Z - Intracom : FR 54 394 961 510

Plus d'informations sur www.euromair.com